



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

23 DEC. 2019
que la convocation du Conseil a été faite le 10 décembre 2019 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 24.



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel

Absents : M. FRINGUE Mikaël – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme BARET Liliane – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – M. PAYET Fabrice a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Approbation de l'avenant cadre de transfert du contrat de concession de service public d'eau potable et d'assainissement de la commune vers la CIVIS, et autorisation de signature de l'avenant de transfert

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS .../...

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Dans le cadre de la loi NOTRE le transfert de l'exercice des compétences eau & assainissement des communes vers la CIVIS est acté au 1^{er} janvier 2020.

Par délibération en date du 29/11/19, le Conseil a choisi d'attribuer le contrat de concession eau et assainissement à la société CISE du 1/01/20 au 31/12/2024.

Le transfert des compétences eau & assainissement entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale CIVIS est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux communes qui le créent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Le contrat sera repris en l'état par la CIVIS.

Il est pertinent de matérialiser le transfert de ce contrat à la CIVIS par avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le projet d'avenant cadre de transfert de contrat de concession de service public d'eau potable / assainissement de la Commune vers la CIVIS ;
- **D'approuver** le transfert à la CIVIS à partir du 1^{er} janvier 2020 du contrat de concession attribué à la CISE à compter du 1/01/2020 ;
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer l'avenant de transfert de ce contrat de concession de service public à la CIVIS ;
- **De charger** le Maire, ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant cadre de transfert de contrat de concession de service public d'eau potable / assainissement de la Commune vers la CIVIS ;
- **Approuve** le transfert à la CIVIS à partir du 1^{er} janvier 2020 du contrat de concession attribué à la CISE à compter du 1/01/2020 ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant de transfert de ce contrat de concession de service public à la CIVIS ;
- **Charge** le Maire, ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

